



Héritage succession familiale

Par **Lisa349**, le **22/09/2020** à **08:48**

bonjour à tous,

j'ai un question assez compliqué mais je vais essayer de détailler au mieux :

la cousine germaine de mon grand père est décédé il y a quelques jours. Elle n'avais pas d'enfants.

Mes grands parents devaient donc sur testament hérité de ses biens.

mais, mon grand père est décédé donc dans ma logique l'autre moitié devais donc revenir à mon père (et ma grand mère)

mon papa est décédé également, j'ai appris qu'un autre testament a été fait en Faveur de ma soeur et ma grand mère sans moi.

est ce légal ?

je vous remercie par avance !

Par **Visiteur**, le **22/09/2020** à **08:53**

Bonjour

[quote]

un autre testament a été fait en Faveur de ma soeur et ma grand mère sans moi.

[/quote]

C'est bien sûr parfaitement légal et non contestable dans la mesure où vous n'êtes pas héritière réservataire.